

Décision 16-DCC-103 du 21 juillet 2016

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Groupe Avenir Santé par le groupe Bridgepoint

Posted on: 10 août 2016 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté Bridgepoint

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)

Sté Groupe Avenir
Santé

Lire

le texte intégral de la décision

65.17 Ko